Lettre ... concernant les expériences de M. Mittié, faites à Grenoble, en 1788 / [Dominique Villars].

Contributors

Villars, Dominique, 1745-1814.

Publication/Creation

[Paris?]: [publisher not identified], [1788?]

Persistent URL

https://wellcomecollection.org/works/z2fwpteu

License and attribution

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection 183 Euston Road London NW1 2BE UK T +44 (0)20 7611 8722 E library@wellcomecollection.org https://wellcomecollection.org 50648/P (1)

LETTRE

A M. le RÉDACTEUR du journal de Médecine, concernant les expériences de M. Mittié, faites à Grenoble, en 1788.

PAR M. VILLARS, Médecin de l'Hôpital Militaire, &c.

Le plaisir de dire du mal, n'a jamais été celui de l'honnête homme. Lett. de M. Mittié au Redacteur de la Gazette de Santé, Paris, 1785. pag. 8.

Monsieur Mittié, docteur - régent de la faculté de médecine de Paris, n'a cellé depuis dix à douze ans, de fatiguer les médecins & de tromper l'opinion publique, par ses ouvrages & par ses diatribes. Il ne cesse d'écrire sur le traitement des maux vénériens: il a fait imprimer successivement à Paris, sans censure, sans privilege, plusieurs brochures depuis 1777, dont huit sont venues à notre connoissance. Tantôt il dit qu'il n'a pas besoin de

censure, parce qu'il n'a point d'adversaires (1); randis qu'il ne cesse d'attaquer tous les Médecins, les Rédacteurs des papiers publics, & jusques aux personnes en place, pour s'en procurer (2). Ailleurs (3), il dit que chacun se peint dans le jugement qu'il porte: il provoque les Médecins les plus estimables, les plus accrédités dans la capitale, par leurs lumieres & par leurs places; il les force jusqu'aux derniers retranchements pour avoir leurs opinions, leur jugement sur ses ouvrages; mais bientôt après il en appelle, les argue d'ignorance & de fausset (4).

En tout cela, M. M. suit son penchant & sa mauvaise humeur; il est résuté par les uns, abandonné par les autres; peu nous importe. Il nous attaque aujourd'hui personnellement, dans une nouvelle brochure qu'il vient de faire imprimer, ensuite des expériences qu'il sut chargé de faire à Grenoble, en 1788, par ordre du gouvernement (5). Devons-nous lui répondre? Il le désire, il provoque même quelques-uns de ses commissaires à cet esset, & cette maniere de s'y prendre devroit seule nous en dispenser. Il repugne, certainement, à une ame honnête, d'avoir à répon-

(2) Lettre aux Rédacteurs de la gazette de Santé; Paris, 1785, pag. 40, 41 & suiv.

(3) Réponse à M. Bacher, pag. 10.

(4) Réponses préliminaires aux objections sur l'aithiologie de la salivation; réponse de MM. Croharé,

Paulet, &c., pag. 14 & fuiv.

⁽¹⁾ Réponse à M. Bacher, 8°. de 63 pag., 1782; page 11.

⁽⁵⁾ M. M. a fait imprimer les verbaux, certificats & autres pieces dans un mémoire 4.º de 48 pages, non compris 38 pages d'observations, auxquelles M. M. donne le nom d'importantes; mais qui ne renferment que des déclamations fausses & des invectives.

dre & à se plaindre d'un confrere, dont l'âge & les talents lui avoient inspiré de la consiance. Aussi me bornerai-je, dans cet écrit, à relever quelques inconséquences de M. M., sans me permettre aucune réslexion personnelle. Nos certificats, livrés à M. M., ont été dénaturés par des notes, par des interprétations téméraires & injustes. Ma délicatesse est blessée, mon état compromis, & l'intérêt de l'humanité me fait un devoir de répondre à ces inculpations.

Il est, sans doute, dans la ville de Grenoble & ailleurs, une soule de victimes du libertinage, dont la douleur, aggravée par les regrets, irrite encore la curiosité. M. M. leur a fait des promesses exagérées: avant d'examiner si elles sont fondées,

eslayons d'apprécier ses ouvrages.

M. M. dans ses brochures, ne craignant pas d'exalter son savoir & ses vertus, se donne tantôt pour avoir vingt ans, trente ans, quarante ans d'expérience. (1). Il nous dit, en 1777 (2), que le mercure réduit en lise (3), battu dans de l'eau, est un excellent remede: que les préparations mercurielles acides, doivent être données au-delà de ce qu'il en faut pour guérir (4). En 1785, M. M. a changé d'opinion (5), il dit que c'est une duperie que de croire au mercure.

(2) Ethyologie de la falivation, pag. 1.

(4) Ethyologie de la falivation, pag. 75.

⁽¹⁾ Réponse à l'auteur de la gazette de Santé, 8vo., 1780, pag. 16. Lettre aux rédacteurs de la même gazette, 8vo., 1785, pag. 62, & Obs. import. pag. 5.

⁽³⁾ Lyse est un mot grec que les anciens médecins employoient pour exprimer la guérison des maladies, qui s'essectuoit d'une maniere insensible, sans crise apparente. Voyez Foës. Econom. hipp. 237. Castell. Lexic. p. 472.

⁽⁵⁾ Lettre aux redacteurs de la gazette de Santé, p. 5.

En 1779, M. M. passa brusquement au traitement végétal (1). Jusqu'ici, son imagination féconde avoit préconifé l'acide phosphorique; cet acide mis en vogue par un chimiste justement célebre (2); mais que M. M. n'a pas daigné citer, lui donna lieu d'en fabriquer un sel mercuriel animal, dans les vailleaux du corps humain. Mais comme à Paris tout suit les modes: comme l'opinion des auteurs à prétentions, est obligée de suivre le torrent qui lui paroît le plus favorable pour les rapprocher de la fortune, il fallut sacrifier le mercure, reprocher ses victimes innocentes à des personnes plus innocentes encore, tandis que ce demi-métal ne devient dangereux qu'entre des mais imprudentes. Des tisanes italiennes & américaines furent, sans doute, la cause de cette subite révolution. M. M. voulant guérir à deux sols, pour chaque traitement (3), eut recours aux plantes indigenes. Cependant il ne put totalement oublier le mercure; soit par un reste d'habitude ou de penchant, il dit dans ses Observations sommaires, (pag. 29) que la dissolution de sublimé corrosif est une préparation des moins mauvaises. Nous voyons dans son Mémoire, pag. 15, avec quelle précaution il dé-

⁽¹⁾ Observations sommaires, 8°., pag. 7 & suiv.
(2) M. Sage, professeur royal de chimie & de docimasie, &c.

⁽³⁾ Réponse à M. Bacher, 8°. la Haye, pag. 13, oui à deux sols, repete M. Mittié; mais il a appris à plusieurs particuliers, pendant son séjour à Grenoble, que son traitement étoit beaucoup plus cher, & encore ne les a-t-il pas tous guéris. Je ne me permettrai pas d'autres réslexions sur la modicité de ce prix: si elle pouvoit être réelle, il ne vaudroit pas la peine d'en parler; mais il est démontré que M. M. emploieroit plus de cent sois ce prix, pour les maladies les moins graves, même en saivant sa méthode.

fend à ses Commissaires à Grenoble, en 1788, de se servir de ce sel mercuriel, même extérieurement, pendant qu'il continue à l'employer lui-même en

leur présence.

Si tant de contradictions manifestes, ne suffifoient pas pour réduire au degré de confiance que méritent les observations de M. M., aux yeux du public, il nous seroit facile d'en ajouter beaucoup d'autres. Dans sa réponse à M Bacher, par ex., pag. 19. En parlant du remede du ficur Laffectour, M. M. dit, que la tisane de salsepareille seule suffit dans plusieurs cas. Comme ses brochures nous étoient connues avant son arrivée à Grenoble, nous avons en soin de demander souvent à M. Mittié, ce qu'il pensoit de la tifane de salsepareille; il nous a toujours répondu affirmativement, que cette plante ne guérissoit pas, qu'elle étoit trop mucilagineule, pas affez active. Dans d'autres occasions, il nous assuroit que l'eau de casse, la casse seule, sur-tout si l'on avoit soin d'employer le bâton entier avec l'écorce, guériffoit infailliblement avec le temps. Que devions-nous penfer de ces affertions? Aurions nous dû condamner M. M. sans l'enten dre ? Non; la prudence, la justice même exigeoien que nous suivissions attentivement les expériences? d'ailleurs, les ordres du Ministre les rendoient res pectables, & l'air de conviction de M. M. ne laif foit pas que de les rendre recommandables.

M. M. arriva à Grenoble, pour traiter, dans l'hôpital militaire, tous les soldats atteints de maux vénériens, tant de la garnison que des garnisons voisines. Une lettre de M. le comte de Brienne, datée de Versailles, du 11 mars 1788, écrite à M. de la Bove, mentionnée dans le recueil de M. M., pag. 22, portoit que ce traitement servit

vegetal.

Le 16 mai il sut dressé procès-verbal de vingtdeux malades, par MM. Teysseyrre & de Fonte.nay, en présence de MM. Blanc & Gagnon, médecins; de MM. Heraud & Bilon, chirurgiens; de MM. Noel & Colon, chirurgiens majors des régiments d'Austrasie & de Royal la Marine; de MM. les Religieux de la Charité & du Médecin de l'hôpital; tous invités par M. l'Intendant à suivre cette expérience. M. M. voulut d'abord, que le verbal fit mention qu'il n'entendoit communiquer ses compositions qu'aux Religieux de la Charité & à M. Gagnon. Le fieur Villars médecin de l'hôpital, ayant fait des représentations à M. le Duc de Tonnerre, sur la nécessité de réunir un chirugien à M. Gagnon, pour plus d'authenticité, le fieur Heraud, chirurgien du dépôt de mendicité, fut adjoint par M. le Duc, du consentement de M. M. L'intervalle écoulé entre le verbal dressé & non signé, permit aux autres commissaires d'observer à M. M., qu'ils ne pourroient attester au Ministre que le traitement qu'il devoit employer fût purement végétal, dès qu'il leur en cacheroit la préparation. Mieux conseillé, ou plus réfléchi, il les invita tous à se trouver à une seconde composition, qui eut lieu le 21 juillet, quatrieme jour du traitement. Mais M. M. eut l'atrention de faire ajouter au procès-verbal, que sans y être tenu par aucun ordre du Roi ni du Ministre, it demandoit que son remede fat préparé & administré par MM. les Religieux de la Charité, par les Medecins & Chirurgiens. Ce verbal ne put être figné que plusieurs jours après, & il ne nous en fut remis copie que le 14 juillet. Nous aimons à croire, que les troubles survenus à Grenoble, pendant cet intervalle, en furent la seule cause. L'inconvenient qui en est résulté, c'est la condition ridicule, ou au moins impossible à remplir, qui exige que dix personnes, trois Religieux & sept Commissaires composent & administrent le remede. Le ceruficat des Médecins & Chirurgiens, rapporté, pag. 16. du recueil de M. M., ayant rétabli la vérité de ce qui se passoit véritablement, que le remede a été préparé & administré par les Religieux de la Charité, en notre présence, il est inutile de s'y arrêter.

Six autres malades s'étant présentés le 21 juillet, ils furent réunis aux premiers, ce qui en porta le nombre à vingt-huit. Ce que dit M. M. en note, pag. 7, des six autres, par lui traités, est faux. Il n'y a pas eu d'autres malades traités par sa méthode, & dont on ait tenu journal, que les quarante-trois traités par les Religieux de la Charité & portés sur l'état du P. Elisée, rapporté pag. 31 du recueil de M. M. Il est à propos d'observer, que M. M. toujours disposé à grossir les objets qui l'intéressent, a déja dit, pag. 32 de son mémoire, que cette liste étoit composée de cinquante-deux.

malades, au lieu de quarante-trois.

M. M., pag. 15 de son mémoire, tâche de pallier l'usage qu'il faisoit des lotions de sublimé corrolif, à la dose de vingt-quatre grains par pinte d'eau. Ses Commissaires ont dit dans leur rapport, pag. 14, les symptômes externes ont été traités par les méthodes ordinaires; c'est-à-dire, que M. M. a employé le fer tranchant & les caustiques, même plus fréquemment, qu'il a fait usage aux uns de lotions savoneuses, émolientes, de l'eau vegeto-minerale, & pour quelques-uns d'une dissolution de sublimé corrosif, &c. Non content d'être parvenu, à force d'instances & de prieres, à obtenir ainsi un certificat, qui ne devoit pas être séparé du procès-verbal, il a encore tâché d'atténuer l'usage du mercure qu'il avoir abjuré devant le Ministre, aux yeux du public par ses écrits, & devant ses. Commissaires par des assertions journalieres, & en a réduit l'ulage à deux malades seulement. Les cahiers de visite pourroient prouver à M. M. que les lorions de sublimé, ont été employées pour les malades nº. 8, 12, 13, 15 & 20, & certainement

il en a fait usage pour d'autres dont on n'a pa tenu note. Que deviennent alors les notes de M. M., ajoutées après coup à la suite de nos verbaux & rapportées, pag. 15 de son recueil? Il nous permettra de rappeller ici ce qui s'est passé en présence de MM. Blanc, médecin, Heraud, Bilon, Colon & Villars, le 21 juillet, chez M. Gagnon, commissaire, chargé de la redaction du procèsverbal. M. Colon ayant requis qu'on fit mention des lotions de sublimé dans le verbal, M. M. passa négative du fait, donna même sa parole d'honneur contre l'assertion de M. Colon. Comme ces lotions étoient portées sur le journal d'observations, tenu par le sieur Villars, médecin de l'hôpital, ainsi que dans le cahier de visite tenu par le sieur Roubaud, un des éleves; comme ce fait pouvoit être attesté par plus de vingt éleves, par les Religieux de la Charité qui avoient écrit la formule sous la dictée de M. Mittié, fourni même le sublimé & les aurres drogues, M. M. se réduisit à dire, qu'il n'avoit usé de sublimé que pour un seul malade; mais qu'il demandoit en grace, qu'il n'en fût pas fait mention dans le verbal, disant qu'il préféreroit plutôt qu'on ne parlât que de dix malades, au lieu de vingt-huit, à cause de ses ennemis à Paris, &c.

Que le Public ne croie pas que j'attaque ici la probité de M. M. Je n'ai promis que de relever ses inconséquences: or celle-ci en est une des plus fortes, bien faite, à la vérité, pour donner des regrets à des Commissaires, qui auroient pu s'être trop consiés à ses assertions; mais comme nous avions preuve en main, & même par écrit de ce qui s'étoit passé, il est évident qu'on ne peut pas même soupçonner M. M. d'avoir voulu nous tromper; car il employa le sublimé & les autres remedes sous les yeux de ses commissaires, & sans dissimulation.

Ce Médecin n'a donc fait que rendre justice à la vérité, lorfqu'il a dit que c'étoient MM. Colon & Villars seuls, qui avoient voulu qu'on ajoutât la note concernant le sublimé. Il auroit pu, par exemple, se dispenser d'interprêter aussi mal leurs intentions, disant pag. 15, que c'étoit dans la vue de fournir un prétexte de mauvaise chicane à l'ignorance, à la mauvaise foi de ses adversaires, &c. En 1782, M. Mittié ne connoissoit pas d'adversaires; ici, il imagine en avoir, tandis qu'il n'a contre lui que les faits incohérents & souvent opposés avec lui-même. Comme c'étoit relativement à la liberté d'impression de ses brochures, qu'il affectoit n'avoir aucun adversaire, il me semble que l'on pourroit dire, que la liberté de la presse ne sauroit être dangereuse entre les mains de M. Mittié, n'étant pas affez conféquent pour devenir dangereux lui-même.

Il est bon, cependant, d'avertir M. M. que ce n'est pas à MM. Colon & Villars seuls, qu'il dois se plaindre de l'emploi qu'ils lui ont rappellé avoir fait du sublimé : les aurres Commissaires n'ont-ils pas signé comme eux? Les Religieux de la Charité, sous les auspices desquels il étoit venu, & sur lesquels il avoit droit de compter, puisqu'il voulut d'abord leur accorder une confiance exclusive pour la composition de son remede, n'ont-ils pas eu le soin & le courage de lui rappeller le sublimé? Toute la difficulté confistoit donc à rompre la glace le premier : il en coûte, certainement. de contredire ouvertement un'Médecin qui nie un fait dont on a la preuve; mais, je le demande au Public, plus impartial que M. Mitié, n'auroit-il pas mieux valu, pour lui & pour nous, de lui rappeller plutôt un fait que sa mémoire infidelle avoit laissé échapper? Il est certain qu'il lui en eut moins coûté de l'avouer.

Abandonnons ce détail plus qu'inutile, car il

est désagréable: contentons-nous de soumettre les expériences de M. M. à un examen rigoureux: si nous parvenions à les réduire à leur juste valeur, notre but seroit rempli, & le Public y trouveroit peut-être quelqu'avantage. Trop enclin à prévenir les suffrages en sa faveur, M. M. paroît ignorer les véritables sentiers de la froide & pénible expérience. Ses succès éphémeres auprès des personnes en place, revêtues de l'autorité, occupées d'ailleurs, d'objets plus importants, & n'étant pas toujours dans la possibilité de discerner le vrai mérite de l'enthousiasme, ont pu aveugler M. Mittié; mais il a pu, par ce moyen, procurer lui-même

de leçons utiles à ses Commissaires.

Les expériences de M. Mittié portent sur vingthuit malades. Les verbaux imprimés, pag. 3 & 8 de son mémoire, prouvent que leurs maladies étoient vraiment vénériennes; mais aucune n'étoit très-grave; c'est-à-dire, avec exostose, carie, difformités, ulceres rongeants, ni aux arriculations, &c.; un coup d'œil jetté sur les verbaux peut le prouver. Nous nous contenterons d'observer que dix de ces malades avoient usé du mercure; c'està dire, passé aux remedes, soit pour la même maladie, soit pour des maladies précédentes. Ces malades étoient placés nº. 5, 9, 10, 11, 13, 14, 16, 17, 22 & 26. Or, tous les praticiens favent que souvent le mercure, après avoir arrêté ou détruit les progrès du virus, laisse des ulceres, des symptômes extérieurs ou cutanés, pour lesquels fon plus long usage devient non seulement inutile, mais même très-dangereux. Les végétaux alors, nonseulement ceux employés, d'après le choix & la méthode de M. Mittié, mais l'oseille, les chicoracées, la diete végétale, les plantes ameres, dépuratives, anti-scotbutiques, achevent la guérison & empêchent la dégénération du virus, en maladies scorbutiques, scrophuleuses, rachitiques, &c. Mais quel est le moment précis, quelle est la regle qui peut nous diriger dans l'emploi du mercure, & nous avertir de le cesser à propos? Hic opus, hic labor: ni les doses du remede combinées avec le temps, ni les essers ordinaires que l'expérience nous a appris en être la mesure la moins équivoque, n'ont pu fournir aux Hunter, aux Dehorne, Swediaur, Fabre, Nisber, &c. des données certaines pour en fixer l'époque. J'ose assure que cette découverte seroit d'une utilité plus générale que celle de M. Mitié: mais ce n'est pas ici le moment de nous en occuper, peut être que les moyens employés par ce Médecin, dégagés de la prévention trop exagérée dans ses brochures, nous feront faire un pas de plus vers ce but désiré (1).

Deux des malades de M.M., n.º 3 & 20, furent suivis jusqu'au 19 août, époque où ils n'étoient sûrément pas guéris. Le nº. 20, Jerome la
Marre, ne sortit pas de l'hôpital à cause de la
sievre, peut-être entretenue par la dérivation du
virus sur les organes internes, au moyen des
lotions extérieures & des purgatifs trop repétés.
Ce malade suivit, & recommença en vain les
remedes de M. M. jusques au mois de novembre.
J'avoue qu'il ne falloit rien moins que les ordres du ministre & une certaine confiance aux
remedes de M. M. pour autoriser des Officiers de
santé à laisser languir ainsi ce pauvre malade.

⁽¹⁾ Un malade préparé par les bains, & disposé à tous égards par le régime, par la temperature de l'appartement, & par sa constitution, emploie ordinairement deux onces de mercure en friction. Son esset doit être sensible & soutenu pendant 25 à 30 jours. Alors le virus est censé détruit, pourvu que la maladie soit récente & sans complication. Dans le cas contraire, il faut varier & prolonger le traitement. Il en est de même des méthodes mixtes: celle où l'on n'emploieroit le mercure qu'intérieurement, n'est pas si sûre.

A cette époque, le virus porté sur la poitrine, le mit à deux doigts de sa perte. Placé pour lors dans la salle des Fievreux, le médecin en entreprit le traitement avec les pilulles gommeuses de Plenck & le sirop mercuriel du mémoire publié par MM. Vicq d'Azir & de Lassone. Il guérit en décembre & janvier, malgré la rigueur du froid fut à Romans en convalescence au mois de février, & en revint pour rejoindre le Régiment à Briançon vers la fin de mars.

gauche le 19 août, dont les bords livides & gorgés qui l'entouroient, ne permettoient pas de

douter qu'il ne fût très-ancien.

Parmi les 16 malades restants, neuf n'avoient que des maladies légeres, primitives, cutanées, &c. On peut s'en convaincre par les procès-verbaux. Les bains, les lotions émolientes & astringentes, les caustiques, les purgatifs rafraichissants & continuels, souvent guérissent & presque toujours font disparoître ces symptômes. Ces malades étoient placés, n°. 1, 6, 12, 15, 18, 25, 27, 28 & 29 (1).

Parmi les sept malades restant, n°. 2, 4, 7. 8, 19, 21, 30, quatre seulement avoient des maladies graves. C'étoient les n° 2, 4, 8 & 30. Rappellons ici le nom, le Régiment & les symp-

tômes de ces malades.

Nº. 2. Joseph Maucourt, régiment Royal-la-Marine, étoit atteint de chancres calleux à la couronne & au prépuce, depuis trois ans.

No. 4. Foucaut, caporal, régiment d'Austrasie,

⁽¹⁾ Il est bon d'observer que les n°. 23 & 24 n'existant pas parmi les lits de cette salle, les n°s. 29 & 30 sont mis à leur place; ce qui réduit toujours le nombre ordinaire à 28.

entré à l'hôpital un mois avant l'arrivée de M.M. avec une gonorhée cordée, engorgement à l'aîne gauche, & pustules vénériennes sur l'habitude du corps, avoit probablement fait usage de quelques

remedes auparavant.

N°. 8. Germain Pavier, Soldat de Royal-la-Marine avoit des pustules & rhagades considérables à l'anus, à la suite d'un bubon depuis six mois. Il sut du nombre de ceux qui userent fréquemment de lotions avec la solution du sublimé corrosif, depuis le 17°. du traitement, jusqu'à sa guérison au moins apparente, reconnue le 17 juillet, ou le 60°. jour.

N°. 30. Jean Soffroi, Soldat d'Austrasie, entré pour la sievre le 11e mai, étoit atteint de cretes & pustules considérables à l'anus, parut bien gueri

à la même époque.

Voilà en derniere analyse, à quoi se réduisent les expériences faites à Grenoble par M. M. à la guerison de quatre malades. A la pag. 27 de son memoire, dans une lettre au Ministre, il ne craint pas d'en annoncer 200. Heureusement qu'il ne s'est trouvé en tout que 25 vérolés à son arrivée, dont 11 des deux Régiments en garnison & les autres étoient venus de Briançon, Mont-Dauphin, Vienne, Valence, Voiron, Tullins, &c. ainsi l'humanité n'est pas aussi malheureuse que l'a imprimé M. M. lorsqu'il a prétendu sauver dix mille hommes annuellement. Il a pu il est vrai, voir en Ville ou dans les environs quelques malades, mais trèscertainement, ce nombre ne va pas à la moitié de ce qu'il a écrit. Mais si M. M. avoit vu en tout cent malades & même plus, auroit-il eu le tems de faire cent & tant d'expériences? ou il attache bien peu d'importance à ce terme sacré pour les médecins, ou il en abuse, comme il a trop souvent abusé de la vérité dans ses recits. Si M. M. à son âge, ne saveit pas mieux l'ait de faire des expériences

en médecine, que celui de rapporter des faits, qui se sont passés sous nos yeux & les siens, il seroit à plaindre & ses malades encore plus que lui.

M. M. a laissé passer des fautes sans nombre dans son mémoire. A la page 19, 20 & 21, il présente deux certificats de MM. les Religieux de la Charité, dans lesquels le P. Elisée paroit deux sois, l'un sous le titre de Chirurgien en chef, l'autre sous celui de Chirurgien major. Les PP. Savinien & Barnabé, avoient apposé leurs noms de famille, Clement & Genouvits à côté de leurs noms de religion. M. M. ou son imprimeur, ont trouvé le moyen de les séparer, de maniere qu'au lieu de quatre signataires, il en paroit sept dans son mémoire.

Il dit, pag. 15, que MM. Gagnon & Heraud, traitoient seuls & sans sa participation les malades du dépôt, tandis que dans une lettre de M. l'intendant, pag. 23, il est dit, que M. M. étoit seul

chargé de ce traitement.

Ecrivant au Ministre, il dit, pag. 25, qu'il regneun parfait accord entre les Religieux de la Charité, les Médecins & les Chirurgiens, & lui. Mais à la pag. 15 il a déjà commencé à se plaindre de MM. Colon & Villars; pag. 21 il se plaint du Chirurgien major des Chasseurs royaux Corses, & il ole inculper M. le Commissaire ordonnateur : pag. 39, il se plaint de ce que les Commissaires ont visité les malades en son absence : pag. 41, qu'il a éprouvé des tracasseries de la part de trois de ses Commissaires : il suppose qu'ils ont reçu des lettres de Paris : il parle de leurs inimitiés particulieres: jusques là il avoit été content d'eux & eux de lui : il imagine une rivalité entr'eux & les autres Commissaires, parce que M. Gagnon étoit chargé de rédiger le rapport. Il parle de leur jalousie contre le P. Elisée : pag. 48, dans une lettre à M. le Duc de Tonnerre à laquelle il donne le titre de protestations, il se plaint des tracasseries du médecin de l'hôpital avec les Peres de la Charité: à la pag. 22 de ses observations, il dit que tous les membres du Conseil de santé, sont les plus acharnés, les plus malhonnètes de ses ennemis, & quatre lignes plus bas, il ajoure, qu'il ne doute pas que leur rapport ne soit dicté par le savoir & l'impartialité d'un homme honnête, &c. Il semble enfin que M. M. ne peut vivre que parmi les querelles & la brouillerie, tant il se plait à les susciter. Mais on pourroit répondre à M. M. que la paix regnoit parmi tous ses Commissaires avant son arrivée à Grenoble: son manque de confiance dès son arrivée, ne les empêcha pas même de suivre son expérience, avec la candeur & l'attention qu'exigent le respect dû au Gouvernement & le désir de se rendre utiles à l'humanité. Ils furent tous d'accord, tant qu'ils ne firent qu'observer & suivre le traitement de M. M. mais lorsqu'il fallut rédiger les procès verbaux, les signer, osons le dire, ses Commissaires eussent donné une bien foible opinion de leur travail, s'il eut pu plaire au caractere exigeant & trop versatile de M. M. C'est alors qu'il falloit nécessairement, ou rélister à ses prétentions, à ses reticences injustes, ou s'avilir aux yeux des ministres & de nos propres consciences. S'il éprouva de la diversité dans les opinions, portées dans ce moment de crise, lui seul a lieu d'en être étonné. Les uns croyoient devoir plus ou moins s'en rapporter à sa probité ou à celle de leurs Confreres : d'autres n'avoient pas tenu de journal, n'avoient pu se trouver très exactement à tous les pansemens : d'ailleurs, est il étonnant qu'il se trouve parmi sept Commissaires deux ou trois personnes plus promptes à démasquer l'erreur & la surprise ; n'y étoient-elles pas le plus interessées? n'ont-elles pas signé d'un accord unanime ; ne se sont-elles pas accordées sans peine,

lorsque M. M. a cessé de soufsler le seu de la

méfintelligence fur eux.

M. M. sera donc réduit à demander au ministre de nouvelles épreuves, de nouveaux commissaires, pour constater les effets de son remede. Il sera toujours à recommencer, parce qu'il se persuade à lui seul des guérisons miraculeuses, qui échappent aux yeux les plus exercés, & aux témoins les mieux intentionnés. En voilà affez fur les ouvrages & fur les opinions de M. M.; nous avons également fait tendr combien peu nous pouvions compter fur son traitement fait à Grenoble; il lui a donné le nora d'expériences, il en a porté le nombre jusqu'à deux cents, & nous avons cru pouvoir, sans blesser les égards qui sont dûs à la justice & à la vérité, les réduire à quatre; encore le titre d'essai nous paroîtroit plus propre & plus convenable que celui d'expérience.

Dans ses observations sommaires (1), M. Mittié donna en 1779, une liste alphabétique d'environ 90 plantes, qui paroît extraite de la table de quelqu'autre ouvrage, mais sans soin, comme la plupart des ouvrages de M. M.; car la Patience y est répétée sous le nom de Parelle: d'ailleurs nos promenades avec M. M. aux environs de Grenoble en 1788, nous ont appris qu'il se trouvoit quelques plantes dans cette liste qu'il ne connoissoit pas. Pendant son traitement, il en ajouta trois à cette liste; ce sont le Chevreseuil (2), la Digitale (3) & la Gratiole (4). Dans ses observations importantes, à la suite de son nouveau mémoire, M. M. ajoute une nouvelle liste de dix-huit plantes seulement, qui se trouvoient comprises dans la première, excepté

(1) Pag. 27.

⁽²⁾ Lonicera caprifolium L.

⁽³⁾ Digitalis lutea L. (4) Gratiola officinalis L.

l'Ellebore (1), le Jalap & la Scamonée, qui sont la racine ou la résine de deux plantes étrangeres

fortement purgatives (6).

Nous dirons avec les Commissaires de M. M. dans leur certificat, pag. 17 & 18, de son mémoire, qu'il a employé plusieurs plantes communes & des plantes purgatives; qu'au bout de quelques jours il retrancha ces dernieres, & que dans un autre intervalle, il employa des bols composés avec des extraits, des poudres & resines de plantes étrangeres, &c. Ces trois sortes de remedes, d'abord purgatifs, ensuite alterants ou purgatifs doux, & ensin ces pilules alterantes, un peu drassitiques, joints aux secours chirurgicaux, aux lotions, aux remedes topiques, constituent donc le traitement de M. M.

Ses malades étoient purgés deux, trois, quatre fois pendant chacun des trois premiers jours, sans diminuer que très-peu leur portion d'aliments; ils l'étoient seulement deux ou trois sois par la seconde préparation. Mais vers le dix-septieme jour & suivants, M. M. rensorçoit le traitement par ses bols & par les moyens externes. Ces mêmes bols ne nous ont pas parus sans inconvénients; il y a eu des malades qui quoique très-robustes alloient six ou huit sois par jour; leur appetit diminua pour lors, leur teint parut jaune, ils se plaignirent aussi de quelques coliques.

Le bon état de presque tous les malades, la dis

(2) M. M. les mêle ordinairement avec des extraits

amers & favoneux.

⁽¹⁾ Elleborus viridis L. M. M. ne craignit pas de lui substituer l'elleb. fatidus, ou pied de grisson, plante très-âcre, vénéneuse, qu'on n'a pas donné jusqu'ici intérieurement, excepté en Angleterre où l'on en a prescrit six grains en insusion à l'eau froide, comme vermifuge, Voyez Hall. hist. stirp. n. 1193.

parition des symptômes vénériens & même des douleurs, l'intervalle de deux mois que dura le traitement, ne nous permirent pas de prononcer sur les inconvénients, ni sur le manque de succès de cette méthode. Aussi avons-nous dit dans tous les verbaux & certificats, que nous desirions de nouvelles expériences confirmatives. Nous avons vu depuis que quelques malades ont rechûté; que plusieurs malades traités en ville par M. M., n'ont pas été guéris : il y en a eu chez lesquels son traitement n'a même pas suspendu les douleurs nocturnes; la diversité de régiments auxquels appartenoient les malades de M. M., les ont disperles. D'ailleurs comment démêler les fuites de leurs premieres maladies, d'avec les traces d'une nouvelle inconduite? On sent que la chose est impossible au bout d'un certain temps.

M. Mittié & le public peut être trouveront nos réflexions un peu tardives, tandis que, malgré nos expériences particulieres, celles de M. Mittié & celles de nos confreres, nous les croyons encore trop prématurées pour pouvoir prononcer, mais

il a fallu nous disculper & édifier.

Nous dirons donc que nous sommes fondés à regarder la méthode de M M. comme un mêlange de sucs antiscorbutiques, âcres & purgatifs, trèschargés; aidés d'autres secours, ils ont fait disparoître promptement les symptômes vénériens, mais il a fallu recourir de nouveau au mercure pour guérir plusieurs personnes.

Employons donc cette méthode pour les maladies légeres primitives qui n'exigent pas du mercure; mais gardons-nous d'y compter, lorsqu'elles

seront confirmées.

Employons-la encore dans le cas de maladies vénériennes, dégénerées, à la suite du traitement mercuriel, soit par les vices de son administration ou de ses préparations, soit par la complication d'autres virus étrangers à ces maladies.

Si cette conclusion pouvoit déplaire à M. Mittié, ou à des personnes trop prévenues en faveur de sa méthode & contre le mercure, nous leur dirons avec le grand Linné: Adversariorum convitia acerrima, insimulationes, cavillationes, buccinationes, prastantiorum virorum, omni avo, laboris pramia, tranquillo animo sustinui, nec in me capillum mutant, nec mei mores patiuntur.

